

ASSOCIATION ENERGIE

Siège Social : 225, Allée de Montfermeil
93 390 CLICHY-SOUS-BOIS

SIREN : 380 253 245
APE : 7830Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

ASSOCIATION ENERGIE

Siège Social : 225, Allée de Montfermeil
93 390 CLICHY-SOUS-BOIS

SIREN : 380 253 245
APE : 7830Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENERGIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels :

- En page 27, la note « engagements hors bilan » au titre de l'abandon de créance au profit de ESAP et conditions de retour à meilleure fortune ainsi que le protocole d'accord amiable d'échelonnement de dettes entre les Associations ENERGIE et ESAP.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables des subventions d'investissement sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration, le 16 mai 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

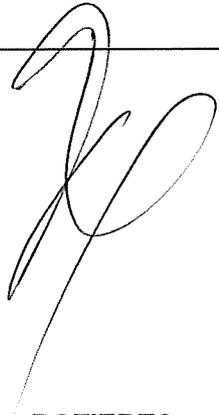
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-Bois le 19 juin 2023

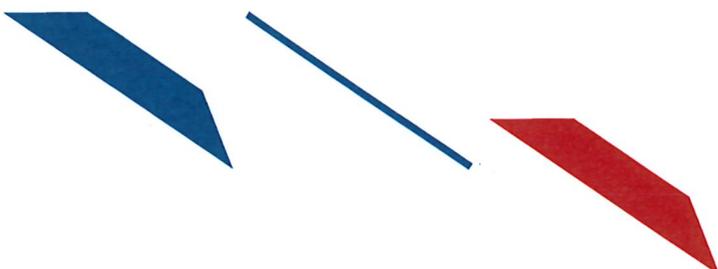
Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Franck NACCACHE
Associé

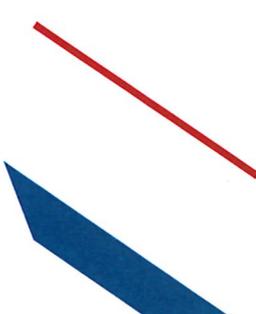


Sandrine ROZIERES
Directrice de mission, Associée





COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	29 311	29 311		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 412 422	754 370	658 052	750 834
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 027	4 027		
Autres immobilisations corporelles	224 243	146 661	77 583	33 542
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	2 863		2 863	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	4 000	500	3 500	4 000
Autres titres immobilisés	76 402		76 402	76 402
Prêts	10 000		10 000	
Autres immobilisations financières	11 021		11 021	11 021
TOTAL I	1 774 289	934 869	839 420	875 799
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	343 103	182 906	160 196	292 331
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	203 080		203 080	105 980
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	602 951		602 951	676 629
Charges constatées d'avance	9 068		9 068	9 566
TOTAL III	1 158 201	182 906	975 295	1 084 507
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 932 491	1 117 776	1 814 715	1 960 306

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	104 191	104 191
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	232 782	232 782
Autres réserves	3 049	3 049
Report à nouveau	155 384	179 528
Excédent ou déficit de l'exercice	-68 890	-24 143
Situation nette	426 517	495 407
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	489 828	563 571
Provisions réglementées		
TOTAL I	916 345	1 058 978
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques	33 884	
Provisions pour charges	10 910	5 115
TOTAL IV	44 794	5 115
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	562 137	674 388
Emprunts et dettes financières diverses	7 119	10 794
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 271	42 621
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	145 525	130 770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 524	37 640
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	853 576	896 214
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 814 715	1 960 306

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations	80	80
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	950 111	960 310
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	148 243	98 365
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	39 262	37 238
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	11	191
TOTAL I	1 137 708	1 096 185
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		412
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	155 467	182 997
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	43 883	39 284
Salaires et traitements	627 561	658 692
Charges sociales	159 074	154 241
Dotations aux amortissements et dépréciations	206 359	111 125
Dotations aux provisions	39 679	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	29 173	9 984
TOTAL II	1 261 196	1 156 736
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-123 488	-60 551
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 560	426
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 560	426
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	500	
Intérêts et charges assimilées	10 498	14 353
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	10 998	14 353
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-9 438	-13 927
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-132 927	-74 478

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 750	2 415
Sur opérations en capital	73 744	66 362
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	92 493	68 777
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	28 455	18 442
Sur opérations en capital	1	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	28 456	18 442
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	64 037	50 335
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 231 761	1 165 388
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 300 651	1 189 531
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-68 890	-24 143

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

ASSOCIATION ENERGIE
225, Allée de Montfermeil - 93390 CLICHY-SOUS-BOIS

SIRET : 380 253 245 00050

ANNEXE

I- PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	1.814.715 €
- Total du compte de résultat (Produits)	1.231.761 €
- Total du compte de résultat (Charges)	1.300.651 €
- Résultat de l'exercice (Déficit)	- 68.890 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association ENERGIE en date du 16 mai 2023.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

II- PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

II-1- PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

L'association Energie est une association d'insertion par l'activité économique qui accompagne des demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion.

Elle lutte depuis 1995 contre l'exclusion sociale en embauchant des personnes dépourvues d'emploi, en les mettant à disposition, à titre onéreux, aux particuliers aux entreprises, aux collectivités, aux associations, aux bailleurs dans le secteur du nettoyage, de l'espace vert, de la voirie, du second œuvre bâtiment, de la manutention, de la restauration, ...

II-2- FAITS SIGNIFICATIFS

Revalorisation salariale :

Dans le contexte actuel des augmentations de l'inflation et du SMIC, le Conseil d'Administration a revalorisé, à 2 reprises, les salaires des permanents.

- En janvier de 1,9%
- En août de 2,01%

En parallèle des augmentations des salaires, une prime d'assiduité et l'attribution d'un ticket restaurant journalier ont été mis en place pour chacun des salariés permanents.

Création du site internet

Le site internet mettant en valeur les 4 activités du groupe Energie a été revu entièrement dans sa présentation et son contenu. Le site a été mis en ligne le 17 octobre 2022.

Expérimentation des Agences Locales d'Insertion (ALI)

Depuis la renationalisation du RSA, le Département 93 a souhaité expérimenter la mise en place d'Agences Locales d'Insertion (ALI).

Les objectifs des ALI sont de permettre l'émancipation et l'autonomie de la personne par le travail. Le Département a souhaité que les structures candidates aux ALI se constituent en consortium.

ENERGIE a intégré 3 consortiums dont seul le consortium, sur la circonscription Clichy/Coubron/ Montfermeil, constitué de DEFI, CD2I, Self Intérim et Energie, a été retenu. Une convention de 3 ans sera signée en début d'année 2023. Energie devra embaucher un conseiller d'insertion professionnelle, afin d'accompagner les bénéficiaires de RSA à partir du début mars 2023. La subvention est allouée annuellement par le Département, dans le cadre d'une convention financière, sur la base d'une avance prévisionnelle de 80% et d'un solde de 20% après la remise du bilan de l'année considérée.

Renouvellement du marché ATTE

Le marché ATTEE, en raison d'un dépassement de budget alloué, a été renouvelé en 2022, soit un an avant son terme. Au vu des besoins du Département 93, le nouveau marché notifié à fin mars 2022, a été plafonné à 3 000 000 € pour une période de 4 ans.

Pour rappel, ce marché se fait dans le cadre d'un Groupement Momentané d'Entreprise (GME) nommé « la Clé », dont Energie reste mandataire.

Liquidation ESAP

Dans le cadre du protocole d'accord sur le remboursement de la dette d'ESAP, les représentants de l'entité ESAP ont présenté les comptes 2021 de l'association validés par l'AG, en 2022 faisant apparaître les difficultés financières.

Energie a ensuite reçu par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, le PV de l'AG du 30 juin 2022, qui décide de la liquidation de l'association ESAP et de la saisie du tribunal pour la demande en liquidation.

Par jugement en date du 8 septembre 2022, le tribunal judiciaire a ordonné à ESAP d'arrêter toutes ses activités et a désigné FIDES, (Société de Mandataires Judiciaires) en liquidateur judiciaire.

ENERGIE a porté à la connaissance du liquidateur, la liste de ses créances dues par ESAP dont le montant est de 396 789,77 €.

Convention de management de FEES

En 2022, ont été mises en place des conventions de management FEES.

Ces conventions ont pour objectifs de définir les conditions de facturation par ENERGIE des différentes prestations RH, payes, comptabilité, commercial et de marketing aux autres entités du groupe ENERGIE.

Conseil Social Economique (CSE)

Par défaut de candidature, le premier tour des élections prévu le 31 janvier 2022 ainsi que le deuxième tour prévu le 11 février 2022 n'ont pu se tenir.

Un Procès-verbal de carence a été rédigé et transmis au centre de traitement des élections du personnel (CTEP) et une copie à l'inspection du travail.

Contrôle URSSAF

Energie a fait l'objet d'un contrôle des services de l'URSSAF intervenu en 2022 et portant sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Plusieurs contestations de l'association ont permis de réduire le montant des redressements de deux tiers du montant de la première demande.

Energie a provisionné le montant de la dernière réclamation de l'URSSAF de 33 K€. Le délai de recours est toujours en cours à la date d'établissement des comptes.

III- EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

IV- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IV-1- PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

IV-2-DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Néant.

IV-3- PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

IV-3-A- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée variant de 3 à 15 ans.

• Immobilisations incorporelles	3 ans
• Constructions	15 ans
• Installations techniques	8 à 10 ans
• Agencement, aménagements	3 à 10 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans
• Mobilier et matériel de jardinage	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

IV-3-B- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

IV-3-C- CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

IV-3-D- VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT :

Néant.

IV-3-E- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement accordées à l'association pour financer de nouveaux investissements sont comptabilisées dans les fonds propres et rapportées au compte de résultat sur la durée d'amortissement de ces investissements.

IV-3-F- PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comptabilisées sur l'exercice concernent les engagements départ retraite développés ci-dessous.

IV-3-G- PROVISION POUR INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE

La provision des indemnités de départ à la retraite est évaluée selon l'indemnité légale en ne retenant que les salariés âgés de plus de 50 ans.

Le montant de la provision au 31/12/2022 est ajustée à 10 910 €.

IV-3-H- EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital). Le détail est donné en page 27.

IV-3-I- COMPTE EPARGNE TEMPS

Néant.

IV-3-J- DEVOLUTION DU PATRIMOINE D'UNE AUTRE ENTITE

Néant.

IV-3-K- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmée, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de l'entité.

Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	104 191				104 191
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	235 831				235 831
Report à nouveau	179 528	-24 143			155 384
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 143	24 143	-68 390		-68 890
Situation nette	495 407		-68 390		426 517
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	563 571			64 404	489 828
Provisions réglementées					
TOTAL	1 058 978		-68 390	64 404	916 345

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	1 016 354			1 016 354
Quotes-parts virées au résultat	-452 783	-64 404		-517 187

Commentaires : néant

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 311		
TOTAL	29 311		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui	1 391 741		
- Générales, agencements et aménagements constructions	20 681		
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	4 027		
- Générales, agencements et aménagements divers	95 871		9 853
Matériel :			
- De transport	47 259		41 039
- De bureau et informatique, mobilier	36 562		8 696
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			2 863
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	1 596 141		62 451
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	4 000		
- Titres immobilisés	76 402		
Prêts et autres immobilisations financières	11 021		10 000
TOTAL	91 423		10 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 716 875		72 451

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			29 311	
TOTAL			29 311	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui			1 391 741	
- Gales, agencés et aménagt. const.			20 681	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			4 027	
- Gales, agencés et aménagt. divers			105 725	
Matériel :				
- De transport		15 037	73 261	
- De bureau et informatique, mobilier			45 257	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			2 863	
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL		15 036	1 643 555	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			4 000	
- Titres immobilisés			76 402	
Prêts et autres immobilisations financières			21 021	
TOTAL			101 423	
TOTAL GÉNÉRAL		15 036	1 774 289	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	29 311			29 311
TOTAL	29 311			29 311
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui	640 907	92 783		733 690
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20 681			20 681
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 027			4 027
Installations générales, agencements et aménagements divers	85 607	2 045		87 652
Matériel de transport	47 259	4 835	15 037	37 057
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 284	8 668		21 952
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	811 765	108 330	15 037	905 058
TOTAL GÉNÉRAL	841 076	108 330	15 037	934 369

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES							
			REPRISES NON VENTILÉES				
						TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations	5 115	5 795		10 910
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		33 884		33 884
TOTAL II	5 115	39 679		44 794

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation		500		500
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	104 407	98 028	19 529	182 906
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	104 407	98 528	19 529	183 406
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	109 522	138 208	19 529	228 201
<i>Dont dotations et reprises :</i>				
- D'exploitation		137 708	19 529	
- Financières		500		
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 000		10 000
Autres immobilisations financières	11 021		11 021
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	343 103	343 103	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 084	2 084	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 543	1 543	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	51 004	51 004	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	148 448	148 448	
Charges constatées d'avance	9 068	9 068	
TOTAL	576 271	555 250	21 021

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	562 137	115 189	364 878	82 070
Emprunts et dettes financières diverses	7 119	7 119		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 271	57 271		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	54 064	54 064		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	71 273	71 273		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 188	20 188		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	81 524	81 524		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	853 576	406 627	364 878	82 070

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 488	22 553
Dettes des legs ou donations		
Dette fiscales et sociales	39 369	33 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	65 857	55 672

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 460	16 573
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	29 101	30 918
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	34 561	47 491

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Charges :	- D'exploitation	9 068	9 566
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		9 068	9 566

Détails des produits d'exploitation

	Montant en €
- COTISATIONS	80
- PRESTATIONS DE SERVICE	671 628
- AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES (Mise en place agents d'entretien)	33 599
- AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES (Marché GME le pont)	9 420
- FRAIS DE GESTION EMA	68 012
- FRAIS DE GESTION ETTI	38 844
- FRAIS DE GESTION DYNAMIC INTERIM	8 978
- FACTURATION LOYERS EMA	74 355
- REFACTURATION TAXE EMPHYTEOTE EMA	12 371
- FACTURATION LOYERS ESAP	11 962
- REFACTURATION CHARGES ESAP	1 779
- FACTURATION LOYERS ENERGIE ETTI	6 203
- REFACTURATION CHARGES ENERGIE ETTI	917
- REFACTURATION MAD ETTI	11 864
- REFACTURATION CHARGES DIVERSES DYNAMIC	180
- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	148 243
- <i>DIR. DEPART. COHESION SOCIALE 93 (Sensibilisation à la reprise de l'emploi</i>	<i>28 000</i>
- <i>ASP CUI</i>	<i>29 348</i>
- <i>DIRECCTE AIDE AUX POSTES AI</i>	<i>25 891</i>
- <i>CONSEIL DEPART. PDI RSA AI (Accomp. Social des allocataires du RSA)</i>	<i>32 000</i>
- <i>GRAND PARIS GRANDS EST</i>	<i>6 000</i>
- <i>AGENCE LOCALE D'INSERTION</i>	<i>13 004</i>
- <i>PRIME ECOLOGIQUE</i>	<i>14 000</i>
- REPRISES SUR DEPRECIATIONS CREANCES CLIENTS	19 529
- TRANSFERT DE CHARGES	19 733
- AUTRES PRODUITS	11
Total	1 137 708

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		97 239	45 004		6 000	148 243
Subventions d'investissement						
TOTAL		97 239	45 004		6 000	148 243

Commentaires : néant

Détails des produits et charges financiers

Produits et charges financiers	
Produits financiers	1 560
- Intérêts des comptes livrets	1 560
Charges financières	10 998
- Dotation aux provisions pour dépréciation titres de participation	500
- Intérêts sur emprunts	10 498
Résultat financier	-9 438

Détail du résultat exceptionnel

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 749.60	2 415.31	16 334.29	676.40
771800000000 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 749.60	2 415.31	16 334.29	676.40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	73 743.84	66 361.77	7 382.07	11.12
777000000000 Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'ex..	73 742.82	66 361.77	7 381.05	11.12
778000000000 Autres produits exceptionnels	1.02		1.02	-
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	92 493.44	68 777.08	23 716.36	34.48
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 455.37	18 442.37	10 013.00	54.29
670000000000 Charges exceptionnelles	0.26		0.26	
671200000000 Pénalités, amendes fiscales et pénales		90.00	-90.00	-100.00
671800000000 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 455.11	18 352.37	10 102.74	55.05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1.02		1.02	-
678000000000 Autres charges exceptionnelles	1.02		1.02	-
Dotations exceptionnelles aux amortis., dépréciations et prov.				
TOTAL DES CHARGES	28 456.39	18 442.37	10 014.02	54.30
RESULTAT EXCEPTIONNEL	64 037.05	50 334.71	13 702.34	27.22

Transfert de charges

TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	
- Prime inflation	4 800
- Remboursement Formations	7 106
- Remboursement IJ Prévoyance	6 115
- Remboursement sinistre	1 712
Transfert de charges d'exploitation	19 733

Effectif

	Effectif	ETP
Effectif présent au 31-12-2022		
- Permanents CDI	8	7,57
- Permanents CDD	1	1
- CDD d'usage	49	14,52
Total	58	23,09

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	6 480
Conseils et prestations de services	
TOTAL	6 480

Commentaires : néant

Informations sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels, le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

Aucun salarié de l'associé ne bénéficie du statut haut cadre dirigeant.
Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Engagements hors bilan

Conventions avec l'association ESAP :

Par jugement en date du 8 septembre 2022, le tribunal judiciaire a ordonné à ESAP d'arrêter toutes ses activités et a désigné FIDES, (Société de Mandataires Judiciaires) en liquidateur judiciaire.

ENERGIE a porté à la connaissance du liquidateur, la liste de ses créances dues par l'association ESAP dont le montant total est de 396 789,77 €.

Pour rappel, les conventions conclues par le passé entre ENERGIE et l'association ESAP sont :

- L'abandon de créance de 230.000 € au profit de ESAP avec conditions de retour à meilleure fortune
- Le protocole d'accord amiable d'échelonnement des dettes ESAP arrêtées à 177 324,05 €, au 31/12/2019.

A la date d'établissement des comptes, aucune notification officielle concernant la fin de la liquidation judiciaire de ESAP n'est encore portée à la connaissance de ENERGIE.

Intérêts et emprunts

<u>Capital restant dû au 31/12/2022</u>	
• Part à moins d'un an	118 864 €
• Part à plus d'un an et moins de cinq ans	364 878 €
• Part à plus de cinq ans	82 070 €
TOTAL	565 812 €
<u>Intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit</u>	
• Part à moins d'un an	8 383 €
• Part à plus d'un an et moins de cinq ans	18 244 €
• Part à plus de cinq ans	1 025 €
TOTAL	27 652 €

